



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Luxembourg, le

27 JAN. 2021

Ministère de la Mobilité et des Travaux  
publics  
Département des travaux publics  
4, place de l'Europe  
**L-2940 Luxembourg**

**N/Réf.: 97693**

**V/Réf.: 260568/044261 | Réf. APC: 20201362**

Monsieur le Ministre,

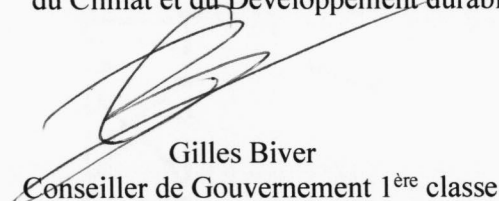
En réponse à votre requête du 2 novembre 2020 par laquelle vous sollicitez ex-post l'autorisation pour l'abattage d'un arbre sur le CR373 sur le territoire de la commune de WINCRANGE: section AF de STOCKEM, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. L'abattage sera réalisé sur le territoire de la commune de Wincrange, section AF de Stockem, conformément à la demande et aux plans soumis.
2. L'abattage se limitera à 1 arbre.
3. L'arbre sera remplacé sur place par 1 tilleul *Tilia cordata* pour le 31 décembre 2021 au plus tard et suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts (Mme Martine Zangerlé, tél : 621 202 147).
4. En cas de reprise moindre de la plantation, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.
5. Le système racinaire des arbres restant en place ne sera pas endommagé et, le cas échéant, ces arbres seront protégés selon les règles de l'art.
6. Le préposé de la nature et des forêts sera averti dès l'achèvement des travaux.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,  
du Climat et du Développement durable



Gilles Biver  
Conseiller de Gouvernement 1<sup>ère</sup> classe

Copies pour information :  
- Arrondissement NORD  
- Commune de WINCRANGE